



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**269^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-230310

Le 10 mars 2023

de 8 h 30 à 15 h 35

Salon de la chancellerie, campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-230310



SAC-230310**UNIVERSITÉ DE MONCTON**269^e séance du**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 10 mars 2023

Salon de la chancelière, campus de Moncton

PRÉSENCES**MEMBRES**

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Gérard Poitras, doyen	Moncton
Hélène Albert, professeure	Moncton	Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	U de M
Pandurang Ashrit, doyen	Moncton	Xavier Robichaud, professeur	Shippagan
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Serge Rousselle, doyen par intérim	Moncton
Yves Bourgeois, doyen	Shippagan	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Michel Soucy, professeur	Edmundston
Jeanne Mence Cormier, bibliothécaire en chef par intérim	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Marianne Cormier, doyenne	Moncton	Christophe Traisnel, professeur	Moncton
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton		
Pierrette Fortin, doyenne	Edmundston		
Jeanne Godin, professeure	Moncton		
Adrien Habermacher, professeur	Moncton		
Amel Kaouche, professeure	Edmundston		
Denis Lajoie, professeur	Moncton		
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton		
Monique Levesque, professeure	Moncton		
Robert Levesque, professeur	Edmundston		
Julien Massicotte, professeur	Edmundston		
Gervais Mbarga, professeur	Moncton		
Jovial Osundu Orlachi, étudiante	Moncton		
Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton		
Christine Paulin, professeure	Moncton		

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Gabriel Cormier, vice- recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Nathalie Cormier, directrice par intérim de la Direction des communications	U de M
Elizabeth Dawes, vice- rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	U de M
Sébastien Deschênes, vice- recteur	Edmundston
Jeanne d'Arc Gaudet, professeure retraitée	Moncton
Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Stéphanie Weaton, registraire	Moncton

Personnes excusées : Dany Benoit, Lyne Chantal Boudreau, Céleste Lee Branch, Samuel Hachey, Frédéric Huppé-Gourgues, Francis LeBlanc, Monique Levesque, Nha Nguyen et Maxime Roy

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
1.1. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	4
2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE.....	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-221104	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-221104	5
7.1. MODIFICATION AU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022-2026	5
7.2. AUTRES.....	5
8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	5
8.1. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 23 DES ÉTUDES SUPÉRIEURES PORTANT SUR LES MODALITÉS D'ADMISSION	5
8.2. MODIFICATION AUX PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN ÉDUCATION	6
8.2.1. MODIFICATION À LA MAÎTRISE EN ÉDUCATION (ENSEIGNEMENT)	6
8.2.2. MODIFICATION À LA MAÎTRISE EN ÉDUCATION (ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION).....	6
8.2.3. MODIFICATION À LA MAÎTRISE ÈS ARTS EN ÉDUCATION.....	6
8.3. MODIFICATION AUX PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS EN SCIENCES DU LANGAGE.....	7
8.3.1. MODIFICATION À LA MAÎTRISE EN SCIENCES DU LANGAGE.....	7
8.3.2. MODIFICATION AU DOCTORAT EN SCIENCES DU LANGAGE.....	7
8.4. CRÉATION DE LA NOTION DE PROFIL – AJOUT DES RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES 1.16.3 ET 20.29.1	7
8.5. MODIFICATION À LA MAÎTRISE EN ÉTUDES DE L'ENVIRONNEMENT (MÉE).....	8
8.6. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES 31.6.7 ET 32.8.7	8
8.7. RÉOLUTIONS TRANSMISES POUR INFORMATION	10
9. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES.....	10
10. NOMINATIONS	10
10.1. COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	10
10.1.1. DOYENNE SUPPLÉANTE, DOYEN SUPPLÉANT	10
10.2. COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES.....	11
11. CRÉATION DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LA RURALITÉ DU N.-B.....	11
12. DESTRUCTION DES BILLETS DE VOTE.....	11
13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	11
14. RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ	12
14.1. CDU-230128.....	12
14.2. CDU-230228 (EXTRAORDINAIRE)	12
15. AFFAIRES NOUVELLES.....	12
16. PROCHAINE RÉUNION.....	12
17. CLÔTURE.....	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	
ANNEXE 3 : Documents.....	
Document A : Ordre du jour adopté.....	A ()
Document B :	B ()
Document C :	C ()
Document D :	D ()
Document E :	E ()
Document F :	F ()
Document G :	G ()
Document H :	H ()
Document I :	I ()
Document J :	J ()

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (269^e séance)

8 h 30 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue. Il en profite pour souligner le retour des membres en présentiel, et ce, après trois ans d'absence.

Il procède ensuite à la lecture du texte de reconnaissance des territoires autochtones : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

Les scrutatrices pour la réunion sont Janice Comeau et Nathalie Cormier.

En ce qui a trait aux personnes excusées, le président mentionne les noms suivants : Dany Benoit, Lyne Chantal Boudreau, Céleste Lee Branch, Samuel Hachey, Frédéric Huppé-Gourgues, Francis LeBlanc, Monique Levesque, Nha Nguyen et Maxime Roy.

1.1. Accueil des nouveaux membres

Le président souhaite la bienvenue à Mme Jeanne-Mance Cormier qui en est à sa première réunion du Sénat académique. Elle occupe le poste de bibliothécaire en chef par intérim.

2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Une lettre datée du 6 mars 2023 adressée à la chancelière, au président du Conseil de l'Université et au président du Sénat académique demandant à ce que le nom de l'Université de Moncton soit modifié a été reçue. Cette lettre signée par Jean-Marie Nadeau, Jean-Bernard Robichaud et « plusieurs centaines d'autres » fut accompagnée d'une pétition comprenant 860 noms. Cette lettre sera discutée au point 13 (Rapport du recteur).

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale précise que le point 13. *Rapport du Conseil de la langue française* est retiré de l'ordre du jour. Il sera discuté à une prochaine réunion du Sénat académique. La numérotation est ajustée en conséquence.

R : 01-SAC-230310

Jean-François Thibault, appuyé par Hélène Albert, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-221104**R : 02-SAC-230310**

Hélène Albert, appuyée par Pandurang Ashrit, propose :

« Que le procès-verbal SAC-221104 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-221104**7.1. Modification au Calendrier universitaire 2022-2026**

La registraire rappelle que, lorsqu'un lundi, la reprise des cours en fin de session en raison du congé de la *Journée nationale de la vérité et de la réconciliation* est problématique. La RVD qui s'est penchée sur la question suggère qu'il n'y ait pas de reprise de cours pour cette journée.

Un sénateur et une sénatrice se disent préoccupés par le fait que ces cours du lundi ne seront pas repris, car la plupart des cours inscrits à leurs programmes d'études sont de trois heures.

R : 03-SAC-230310

Gilles Roy, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au Calendrier universitaire 2022 à 2026. »

Vote sur R03

Pour : 28

Contre : 2

ADOPTÉE

7.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**8.1. Modification au règlement 23 des études supérieures portant sur les modalités d'admission**

Le VRER précise que ce projet de modification vise à actualiser le règlement 23 afin de permettre un traitement plus efficace des demandes d'admission aux cycles supérieurs. Il présente les diverses modifications qui sont proposées.

Une discussion s'ensuit. Il est suggéré d'offrir un programme « pont » pour les étudiantes et étudiants non francophones admissibles aux cycles supérieurs, et ce, pour leur permettre de développer les compétences nécessaires en langue française pour poursuivre des études au 2^e et 3^e cycle à l'Université de Moncton.

L'exigence des relevés de notes de tous les cours postsecondaires suivis antérieurement est remise en question. Le défi relié à l'identification des directrices ou directeurs de thèse lors de la demande d'admission est aussi discuté. Selon le recteur, le ratio professeurs et professeurs/étudiantes et étudiants devrait nous permettre d'encadrer les étudiantes et les étudiants qui ont de très bons dossiers académiques.

R : 04-SAC-230310

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à l'article 23 des règlements des cycles supérieurs incluant les modifications proposées à la note 1 de l'article 23.6 (Dates limites). »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8.2. Modification aux programmes de maîtrise en éducation**8.2.1. Modification à la Maîtrise en éducation (enseignement)**

Le VRER indique qu'il est proposé que le programme de maîtrise en éducation soit offert uniquement à distance. Ceci rend le programme plus accessible étant donné que la plupart des personnes inscrites occupent un emploi à temps plein et ne demeurent pas à proximité de l'Université.

L'importance de se doter d'une terminologie institutionnelle pour les programmes offerts à distance est soulignée. Il faut bien définir les termes suivants : « à distance », « en ligne », « par internet », « formation médiatisée », « mode hybride », etc. Le recteur suggère que le Comité des programmes élabore un lexique avec définition de ces termes afin que nous puissions standardiser cette terminologie dans l'ensemble de nos documents et programmes.

Finalement, une sénatrice souligne le défi engendré par la mise à jour des cours médiatisés en raison de la programmation nécessaire.

R : 05-SAC-230310

Gilles Roy, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise en éducation (enseignement) afin qu'il soit offert uniquement en ligne. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

8.2.2. Modification à la Maîtrise en éducation (administration de l'éducation)

Comme pour le point précédent, la proposition porte sur le mode de livraison du programme de maîtrise en éducation (administration de l'éducation).

R : 06-SAC-230310

Gilles Roy, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise en éducation (administration de l'éducation) afin que le programme soit offert uniquement en ligne. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

8.2.3. Modification à la Maîtrise ès arts en éducation

Le VRER rappelle que ce programme est axé vers la recherche. Les modifications proposées consistent principalement à changer la présentation des cours à option dans le Répertoire. Le libellé « choisir 9 crédits de cours de niveau 6000 » remplacera l'énumération des cours à option siglés EDUC.

Lors de la discussion, la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation précise que c'est un programme offert en mode hybride. Les deux cours de recherche ne sont pas médiatisés.

R : 07-SAC-230310

Gilles Roy, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise ès arts en éducation, notamment au niveau des cours à option. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

8.3. Modification aux programmes de cycles supérieurs en sciences du langage**8.3.1. Modification à la Maîtrise en sciences du langage**

Le VRER explique que le projet de modification découle de la dernière évaluation de programme. Dans un premier temps, il est proposé que le titre du programme soit modifié, et ce, dans le but de mettre en valeur son contenu. Ainsi, la Maîtrise ès arts (science du langage) deviendrait la Maîtrise ès arts (sociolinguistique). Le projet comprend aussi un exercice d'actualisation des cours.

R : 08-SAC-230310

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte la nouvelle appellation pour le programme de maîtrise ès arts (sciences du langage), soit Maîtrise ès arts (sociolinguistique). »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

8.3.2. Modification au Doctorat en sciences du langage

Le projet de modification porte également sur l'appellation du programme. Comme justifié au point précédent, il est proposé que ce programme se nomme *Doctorat en sociolinguistique*.

Des sénatrices et sénateurs se disent préoccupés par le fait qu'il n'y ait pas de distinction entre les sigles de cours (séminaires) offerts à la maîtrise et au doctorat. On se demande s'il y aurait lieu de créer des doubles sigles qui permettraient, entre autres, de différencier les évaluations des étudiantes et étudiants au doctorat de celles des personnes inscrites à la maîtrise. Sachant que cette situation peut se trouver dans d'autres programmes d'études, il est suggéré que la question soit étudiée au Comité des programmes.

R : 09-SAC-230310

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte la nouvelle appellation pour le programme de doctorat en sciences du langage, soit Doctorat en sociolinguistique. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

8.4. Création de la notion de profil – ajout des règlements universitaires 1.16.3 et 20.29.1

Le VRER présente le projet qui vise à faire l'ajout de la notion de profil dans nos règlements universitaires soit 1.16.3 pour le 1^{er} cycle et 20.29.1 pour les cycles supérieurs. Un profil se définirait par un regroupement de cours appartenant à un même sous-champ disciplinaire à l'intérieur d'un programme d'études.

P : 10-SAC-230310

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'ajout des règlements universitaires 1.16.3 et 20.29.1 portant respectivement sur la notion de profil au 1^{er} cycle et aux cycles supérieurs. »

Lors des discussions, la registraire précise que le profil serait mentionné au relevé de notes, mais pas au diplôme. Toutefois, plusieurs sénatrices et sénateurs affirment que le diplôme devrait également faire mention du profil.

Les sénatrices et sénateurs remarquent que le nombre de crédits de cours nécessaires dans une discipline pour être considéré comme profil n'est pas précisé. Certains voient cela d'un bon œil, alors que d'autres trouvent qu'il manque de paramètres. Si l'on va de l'avant avec cette proposition, certains affirment qu'il sera nécessaire que les demandes de profil soient étudiées au Comité des programmes.

Certains membres attestent qu'il existe déjà à l'Université de Moncton différentes appellations pour des cheminements académiques, que ce soit nommé « mention », « distinction » ou « filière ». Avant de créer la notion de profil, il est suggéré de bien définir les termes existants.

À la lumière de l'ensemble des commentaires, certains membres indiquent que le dossier nécessite plus de réflexion.

Motion de dépôt :

R : 10-SAC-230310

Serge Rouselle, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que la proposition P : 10-SAC-230310 soit déposée. »

Vote sur R10 Pour : 31 Contre : 1 ADOPTÉE

8.5. Modification à la Maîtrise en études de l'environnement (MÉE)

Le VRER présente le contexte de la proposition. L'objectif est de modifier le programme de maîtrise en études de l'environnement afin qu'il soit plus axé vers la recherche. Une nouvelle maîtrise, orientée davantage sur la dimension appliquée serait créée. L'on vise également la création d'un diplôme et d'un certificat en études de l'environnement.

Étant donné que les modifications proposées pourraient avoir un impact sur la Maîtrise *Juris Doctor* – Maîtrise en études de l'environnement (programme combiné J.D.-M.É.E.), la proposition suivante est mise aux voix par le VRER.

R : 11-SAC-230310

Gilles Roy, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le projet de modification à la Maîtrise en études de l'environnement (MÉE) figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sénat académique. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

8.6. Modification aux règlements universitaires 31.6.7 et 32.8.7

Le VRER explique que dans le but de diminuer notre empreinte environnement, il est proposé de diminuer le nombre d'exemplaires de thèse exigé à l'étudiante et l'étudiant. Ainsi, la thèse serait présentée en deux exemplaires, au lieu de six, dont le premier serait relié et déposé à la bibliothèque générale. Le deuxième en format PDF serait envoyé par courriel à la bibliothèque générale et à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

R : 12-SAC-230310

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements universitaires 31.6.7 et 32.8.7. »

En réponse à l'intervention d'un sénateur à savoir si seulement une version électronique pourrait être exigée, on fait valoir l'importance du support papier qui est plus résistant dans le temps. La version papier est également importante pour la Bibliothèque Champlain.

La question du fardeau financier sur les étudiantes et les étudiants relié à l'impression et à la reliure des thèses est débattue. Des sénatrices et sénateurs indiquent que dans l'optique que c'est un devoir institutionnel de conserver une version papier des thèses, elle devrait en assumer les frais.

Il est aussi suggéré de maintenir une copie des thèses en faculté, du moins en format électronique. On rappelle alors les coûts écologiques engendrés par la consommation d'énergie des serveurs.

Afin de permettre de retravailler convenablement le libellé des règlements universitaires concernés, nous en arrivons à une motion de dépôt.

Motion de dépôt :

P : 12-SAC-230310

Olivier Clarisse, appuyé par Hector Abégbidi, propose :

« Que la R : 12-SAC-230310 soit déposée, retournée au Comité des programmes pour un nouveau libellé des règlements universitaires 31.6.7 et 32.8.7 et rapportée à l'attention du Sénat académique à la prochaine réunion. »

Vote sur P12

Pour : 13

Contre : 18

REJETÉE

Amendements :

P : 13-SAC-230310 (Amendement 1)

Hélène Albert, appuyée par Michel Soucy, propose :

« Que la première phrase des règlements 31.6.7 et 32.8.7 se lise comme suit : La thèse est présentée en deux exemplaires, dont le premier est relié et déposé à la bibliothèque générale aux frais de l'institution. »

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines précise que le Sénat académique n'a pas l'autorité d'engager des dépenses au nom de l'Université. Ce qui est suggéré devrait être compris dans une directive administrative. Cet amendement est retiré.

R : 13-SAC-230310 (Amendement 2)

Pierrette Fortin, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que la première phrase des règlements 31.6.7 et 32.8.7 se lise comme suit : La thèse est présentée et envoyée de manière électronique à la bibliothèque générale, à la Faculté des études supérieures et de la recherche et au décanat concerné. »

Vote sur R13

Pour : 29

Contre : 2

ADOPTÉE

Retour sur la proposition principale :

R : 12-SAC-230310

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements universitaires 31.6.7 et 32.8.7, étant entendu les modifications proposées à la recommandation R :13-SAC-220310. »

Vote sur R12 (amendée) unanime ADOPTÉE

R : 14-SAC-230310

Hélène Albert, appuyée par Gervais Mbarga, propose :

« Que l'application des règlements universitaires amendés 31.6.7 et 32.8.7 soit effectif immédiatement. »

Vote sur R14 Pour : 27 Contre : 3 ADOPTÉE

Les démarches administratives seront entreprises afin que les principaux intéressés soient informés des nouveautés et que le formulaire de la FESR soit modifié en conséquence.

8.7. Résolutions transmises pour information

Aucune question portant sur les autres résolutions adoptées par le Comité des programmes ne fut posée.

9. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

En raison de la nature confidentielle des dossiers soumis au Comité de sélection des grades honorifiques, le Sénat académique convient de se transformer en comité plénier.

R : 15-SAC-230310

Gabriel Laplante, appuyé par Adrien Habermacher, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en comité plénier pour une durée de 40 minutes. »

Vote sur R15 Pour : 30 Contre : 1 ADOPTÉE

Aux fins du procès-verbal, toutes les candidatures soumises au Sénat académique pour l'obtention d'un grade honorifique ont été adoptées.

10. NOMINATIONS

10.1. Comité d'appel du Sénat académique

10.1.1. Doyenne suppléante, doyen suppléant

R : 16-SAC-230310

Mise en candidature

Gérard Poitras proposé par Hélène Albert

Gérard Poitras est élu membre suppléant du Comité d'appel du Sénat académique par acclamation.

- Les équipes de recrutement tentent de percer le marché des étudiantes et étudiants provenant de provinces canadiennes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, notamment l'Ontario francophone.
- Des subventions provinciales ou fédérales permettent l'élaboration de divers programmes ou initiatives. Le recrutement en science infirmière à l'international par la remise de bourses, le programme pont, le programme de formation en anglais langue seconde pour les étudiantes et les étudiants internationaux, le programme de soutien en santé mentale, le programme de subvention pour les infirmières praticiennes en santé primaire, le programme préparatoire aux études universitaires en sont des tous des exemples. On souhaite aussi optimiser les programmes de mobilité interdisciplinaires.
- Au niveau des infrastructures, on note l'aménagement de classes flexibles pour l'apprentissage ainsi que la modernisation des salles de spectacles. Il y a aussi des projets de résidences à l'UMCS et à l'UMCS. Des rénovations majeures pourraient aussi être effectuées au Ceps du campus de Moncton.

Le recteur félicite les équipes de recrutement et tous celles et ceux qui ont contribué à l'augmentation de l'effectif étudiant. Il félicite aussi le personnel pour l'encadrement administratif et les activités pédagogiques offertes aux étudiantes et étudiants. Finalement, le recteur remercie et félicite les équipes de négociation pour l'entente conclue entre l'ABPPUM et l'employeur.

Dans un autre ordre d'idées, le recteur fait mention de la lettre récemment reçue demandant un changement de nom de l'institution. Il indique que le Comité exécutif et le Conseil de l'Université vont se pencher sur cette requête.

Une discussion suit la présentation du recteur. Il y a des questions relativement au recrutement de finissantes et finissants de programmes d'immersion française ainsi qu'auprès d'étudiantes et d'étudiants autochtones. Au-delà de la pénurie dans le domaine des sciences infirmières, les sénatrices et sénateurs rappellent les défis de recrutement également pour des professionnels des domaines de l'enseignement et du travail social.

14. RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

14.1. CDU-230128

Aucune question n'est posée.

14.2. CDU-230228 (EXTRAORDINAIRE)

Aucune question n'est posée.

15. AFFAIRES NOUVELLES

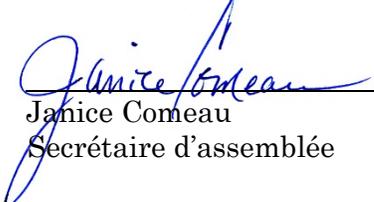
Le président remercie les étudiantes et étudiants suivants pour leur contribution au Sénat académique : Francis Bourgoin, Céleste Lee Branch, Samuel Hachey, Jovial Osundu Orlachi et Maxime Roy.

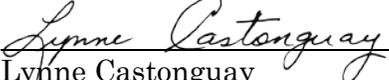
16. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le jeudi 11 mai 2023 à 12 h 30. (Veuillez noter que depuis le 3 mars, l'heure de la réunion a été avancée à 10 h 30.)

17. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 35.


Janice Comeau
Secrétaire d'assemblée


Lynne Castonguay
Secrétaire générale